

Les interventions de Catherine Calmet, au nom du groupe EELV, lors du conseil municipal du 10 décembre 2012.

Les notes ci-dessous retracent dans leurs grandes lignes les propos de Catherine Calmet ; elles concernent une partie des dossiers examinés ce soir-là en Conseil municipal.

Révision du Plan Local d'Urbanisme et Bilan de la mise en œuvre du Plan local de l'Habitat :

→ Mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat :

Le rapport fait le point sur l'ensemble des programmes engagés ou programmés, dans divers quartiers : fin des programmes de la Pointe du Lac, démolition/reconstruction des Petits Prés – Sablières, programme de la ZAC Pernod... ainsi que des opérations de rénovation comme les Bleuets et le Mont-Mesly.

Il est indispensable à nos yeux de continuer à renforcer l'offre de logement dans la zone dense de l'agglomération francilienne à laquelle appartient notre ville, car c'est un enjeu majeur de la lutte contre l'étalement urbain. Il est prioritaire de rapprocher, en Ile de France, les logements des emplois : de ce point de vue, Créteil a de nombreux atouts qu'il faut valoriser.

Mais pour nous, l'offre de logements sociaux doit rester une priorité, car nous ne lutterons efficacement contre l'étalement urbain que si nous donnons la possibilité aux foyers modestes de rester ou de s'installer dans notre ville. Or nous craignons que cela ne soit pas toujours le cas, comme avec le nouveau quartier dit « Pernod » où 80 logements sociaux verront le jour, et encore en 2^{ème} phase, alors que 650 logements sont prévus en accession à la propriété. L'objectif de mixité sociale doit maintenir un haut niveau de réalisation de logements sociaux et très sociaux.

Le rapport fait également état de projets de résidences étudiantes. C'est une bonne chose, mais avec un objectif de 900 places en résidences étudiantes pour 23000 étudiants sur le site de Créteil, on mesure bien qu'on est encore loin de répondre aux besoins.

Enfin, nous formulons une proposition : que la ville se lance également dans des projets de logements partagés ou coopératifs, comme c'est le cas dans de plus en plus de communes. Il s'agit de soutenir des associations ou groupements d'habitants qui souhaitent s'associer pour créer des logements familiaux dotés de services mutualisés, conçus par et pour leur habitants.

→ Révision du Plan local d'Urbanisme et les nouvelles orientations du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable)

Pour l'essentiel, les orientations proposées sont synthétisées autour de 5 grands secteurs d'intervention :

- le secteur de l'Echat autour du projet de métro Grand Paris Express, toujours qualifié de « quartier d'affaires », avec de nouveaux bureaux (pôle tertiaire et hospitalo-universitaire) et des logements ; sur ce secteur, on voit très nettement sur

les cartes que la pression foncière risque de signer la disparition de grandes parcelles d'espaces verts, actuellement gérés par l'APHP...

- les secteurs des Bouvets et du grand Marais (près de la RN6) - avec activités économiques diverses et requalification des liaisons avec RER D ; là il s'agira de mettre en place de nouveaux locaux d'activités

- poursuite des opérations de rénovation urbaines Mont mesly, Bleuets, petits prés sablières

- intervention sur le secteur de Chenevier (mais pas de détail sur les objectifs poursuivis... si ce n'est que là encore, des espaces verts risquent d'être sacrifiés...)

- évolution du Centre commercial régional, qui passera, comme d'habitude par une extension du site, seul moyen d'en financer la modernisation... toujours plus de voitures, de parking et de commerces...

Bref, c'est le « business as usual » de l'aménagement urbain cristolien : sous prétexte de refaire de la ville sur la ville, on refait surtout toujours les mêmes choix : bureaux partout (que ceux qui existent déjà soient vides importe peu...), centre commercial toujours plus gros et plus impactant sur la ville, véritable gouffre énergétique, nouveaux quartier sur le même modèle que les précédents...

Pas un mot sur les enjeux énergétiques (en dehors du chauffage urbain qui est la seule référence aux enjeux énergétique pas un mot sur la qualité architecturale des constructions ; sur les espaces verts, le projet consiste à lister les secteurs sur lesquels seront implantés des jardins familiaux (très bien !), mais pas un mot sur les poumons verts de Chenevier et du secteur de Mondor (vont-ils disparaître à l'occasion de l'aménagement de ces secteur ?...)

Alors que la Conférence de Doha sur le climat se termine, alors que l'on sait maintenant que plus de 80% des émissions de gaz à effet de serre sont le produit des modes de vie urbains, alors que l'ont sait que les solutions sont du côté d'une plus grande sobriété dans la façon d'habiter la ville, de se déplacer, de consommer... le projet municipal continue sur un modèle de développement dépassé, digne des années 70...

Alors que nous attendions d'entendre des propositions en matière de qualité architecturale et de performance énergétique des constructions, de créations d'espaces verts (de nouveaux secteurs verront implanter des jardins familiaux, c'est une bonne nouvelle, mais cela ne peut suffire...), de qualité de l'espace public, pour des déplacements facilités...

Le débat se poursuivra. La concertation aura lieu au cours des prochains mois. Mais dans l'immédiat, nous ne pouvons approuver ces orientations d'aménagement qui ne répondent pas aux enjeux d'une ville du 21^{ème} siècle...

Résultat du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et services » et synthèse du plan d'action, dans le cadre du PCET (Plan Climat Énergie Territorial) de la ville de Créteil.

Alors que nous l'attendions depuis plusieurs mois, nous ne pouvons masquer notre déception face à ce dossier tant il pose de problèmes, que ce soit sur la démarche d'ensemble ou sur la méthode retenue.

Comme on l'a dit à l'occasion du débat sur le PADD, la clé de la lutte contre le changement climatique passe par la façon d'habiter les villes, la façon de se déplacer et de consommer... Or là, nous avons une démarche sans vision stratégique, sans projet, qui donne le sentiment que l'essentiel est de transmettre un dossier technique au Préfet et au conseil régional pour respecter la loi Grenelle. C'est sans doute ce qui explique que ce dossier soit si maigre, qu'il soit si difficile d'obtenir des informations complémentaires, et qu'au fond, on nous dise que tout ça est trop pointu, trop technique pour intéresser les élus (sic !)...

Pas un mot dans le rapport ni dans les propos liminaires d'Axel Urgin d'une stratégie locale de lutte contre le changement climatique, tout se passe dans une partie de ping-pong entre la ville et la communauté d'agglomération, qui établissent leur document chacune de leur côté... ce n'est pas comme si on était au lendemain de la conférence de Doha sur le changement climatique ! Ce n'est pas comme si la presse se faisait écho des effets du changement climatique, ni des efforts que font certaines villes pour innover, pour inventer des solutions, pour anticiper...

Quand à la méthode retenue, à ce stade, sur la base de ce que j'ai pu consulter, je ne peux qu'avouer une immense perplexité...

Tout d'abord sur le périmètre du bilan carbone... avec le mélange, dans un même ensemble « énergie » des émissions de GES liées à la DSP chauffage urbain et celles des services et équipements municipaux, ce qui provoque une vision totalement déformée de la réalité. On mélange l'activité des services municipaux et la production de chauffage urbain de 30.000 logements ! Fatalement, la part du chauffage urbain représente 90% des émissions de GES et le reste de l'activité municipale paraît bien dérisoire...

De plus, alors que les services techniques et administratifs de la ville et de l'agglomération sont de plus en plus intégrés, que tous les cadres sont communs aux 2 collectivités (par soucis d'efficacité nous dit-on), on réalise un diagnostic « patrimoine et service » « Ville de Créteil » qui est un sous-ensemble d'un diagnostic « communauté d'agglomération » mais sans que l'on puisse disposer d'un diagnostic consolidé et global des équipements publics de Créteil. Ainsi, les MJC sont présentes dans le diagnostic ville puisque dépendante de cette dernière, mais pas les bibliothèques ou l'école nationale de musique (agglomération). Le palais des sports et les piscines eux, sont dans le diagnostic de la ville alors que le Parc Municipal des Sports de Duvauchelle qui dépend de la CAPCVM, n'est pas comptabilisé. On prend en compte la DSP (Délégation de Service Public) chauffage urbain mais pas la DSP déchets, qui relève de l'agglomération, et qui est elle-même fortement émettrice de gaz à effet de serre...

C'est une approche verticale, purement institutionnelle, sans lien avec le territoire d'implantation, sans lien avec les usages réels, sans possibilité de vision d'ensemble de l'état du patrimoine public cristolien, ni des émissions de GES générés par les services publics rendus aux cristoliens.

Enfin, des questions demeurent sur la méthode et le calendrier : le rapport laisse entendre qu'on n'en est à une première étape, quelles sont les suivantes ? Quel calendrier, quel périmètre, quel territoire ? A toutes ces questions, essentielle pour la

suite, nous souhaiterions des réponses précises et avoir la possibilité d'avoir un échange sur le fond...

Aussi, nous proposons d'organiser rapidement une réunion ouverte aux élus pour une présentation complète de la démarche, de son calendrier – avec les techniciens et les services...

(Sur cette dernière question, le maire a répondu qu'il n'y avait pas matière à faire des réunions supplémentaires, la commission du développement durable étant le lieu pour cela... et de toutes façons, dans l'immédiat, les documents de la ville n'étaient pas finalisés et donc pas susceptibles d'être adressés aux élus...)

Autres dossier :

Recapitalisation de la SEM handball :

2 rapports concernent cette décision d'augmenter de 146.000€ le capital de la SEM, par la ville de Créteil. La ville était déjà l'actionnaire majoritaire de cette SEM. La ville détiendra dorénavant 85% du capital, l'US Handball (8,5%), l'US Créteil (6,7%) et 3 personnes privées détiennent (0,04%) !

Cette dépense supplémentaire paraît totalement injustifiée et inopportune, au moment où les budgets des collectivités sont contraints, et alors que la ville accorde déjà annuellement plus de 1,2 M€ à la SEM de Handball. (vote contre)

Christolib' :

Le délégataire demande une revalorisation des tarifs payés par la mairie en cas de dégradation, de perte, vol etc... et propose une évolution du service avec des applications smartphone, hotline...

Ce rapport a été l'occasion de demander un bilan d'activité de Cristolib' depuis sa mise en service il y a 3 ans, et de rappeler les regrets des écologistes quant à la conception d'un service trop étroit, limité au seul territoire de la ville et contraint par les conditions d'un marché avec la société Decaux.